

La conférence aura lieu à la Faculté de droit,
Université Jean Moulin - Lyon 3

Amphithéâtre ROUBIER

15 quai Claude Bernard
69007 Lyon



La réforme de la saisie-contrefaçon

Conférence organisée le

Lundi 3 mars 2008

par l'Institut d'Études Judiciaires

Responsable scientifique :
Franck Marmoz : fmarmoz@yahoo.fr

Organisation :
Nicolas Borga : borga.nicolas@free.fr

Secrétariat:
Valérie Marcellier : iej-adm@univ-lyon3.fr

Conférence validée dans le cadre
De la formation continue obligatoire des avocats

Programme Lundi 3 mars 2008

La contrefaçon représente entre 5 et 10 % du commerce mondial et est responsable de la suppression de 100 000 emplois par an en Europe.

La réforme opérée par la loi n. 2007-1544 du 29 octobre 2007 améliore plus qu'elle ne révolutionne le droit français. Elle transpose la directive européenne n.2004/48/CE du 29 avril 2004, elle-même inspirée du droit français.

Tous les droits de propriété intellectuelle sont concernés qu'il s'agisse de la propriété industrielle ou du droit d'auteur. La procédure est améliorée à tous les stades qu'il s'agisse des mesures probatoires, des mesures provisoires, de l'action en contrefaçon ou de ses sanctions. Cependant, seul l'aspect civil de la procédure est réformé dans l'attente d'une directive visant à harmoniser le droit pénal de la contrefaçon.

L'Institut d'Etudes Judiciaires vous convie à débattre des questions procédurales soulevées par les nouveaux textes.

Franck MARMOZ
Directeur

La réforme de la saisie-contrefaçon

16 h 00 – Accueil des participants

16 h 15 – Introduction

Franck MARMOZ,
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires.*

16 h 30 – Les aspects procéduraux de la réforme en propriété industrielle

Nicolas BOUCHE,
Maître de conférences à l'Université Jean Moulin – Lyon 3.

17 h 15 – La particularité procédurale du droit d'auteur

Edouard Treppoz,
*Professeur à l'Université Lumière-Lyon 2, Directeur du Master
2 Droit du cinéma, de l'audiovisuel et du Multimédia de
l'Université Jean Moulin-Lyon 3.*

17 h 45 – Débats avec la salle
